

**NOTE D'INFORMATION IMPORTANTE SUR LES
MODALITÉS DE RÉSERVATION DES SERVICES
D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE RESTAURATION
SCOLAIRE**

La cuisine centrale gérée par le syndicat mixte du Grand toulais (STMG) a atteint sa limite de production en liaison chaude et a anticipé le passage en liaison froide depuis la rentrée de septembre 2019. Les repas sont préparés à l'avance et subissent un processus de refroidissement avant d'être conservés en chambre froide et livrés, en camion frigorifique, sur les sites où ils sont remontés en température avant d'être servis.

Ce nouveau procédé impose de respecter les délais de commandes des repas fixés par le STMG, le signalement de modification hors délai n'est plus possible.

Le règlement du service de restauration est modifié en conséquence.

Le règlement du service de restauration est modifié en conséquence.

- ⇒ **Les repas d'une semaine seront réservés, au plus tard, le jeudi avant 9h pour la semaine suivante.**
- ⇒ **Des modifications (ajouts ou annulations) pourront être faites (par mail mairie@ecrouves.fr) ou sur www.monespacefamille) selon les conditions suivantes :**
 - Repas du lundi : modification avant 9h, le jeudi précédent
 - Repas du mardi : modifications avant 9h, le vendredi précédent
 - Repas du jeudi : modifications avant 9h, le lundi précédent
 - Repas du vendredi : modification avant 9h, le mardi précédent

Nous sommes soucieux d'apporter un service de qualité à vos enfants. **La commande du nombre exact de repas consommés évite le gaspillage et assure à chaque enfant un repas complet et équilibré.**

Nous comptons sur votre compréhension pour respecter, dès à présent, ces nouvelles mesures et vous rappelons que **les délais non respectés génèrent une surfacturation** (article 2 du règlement).

R. SILLAIRE
Le Maire